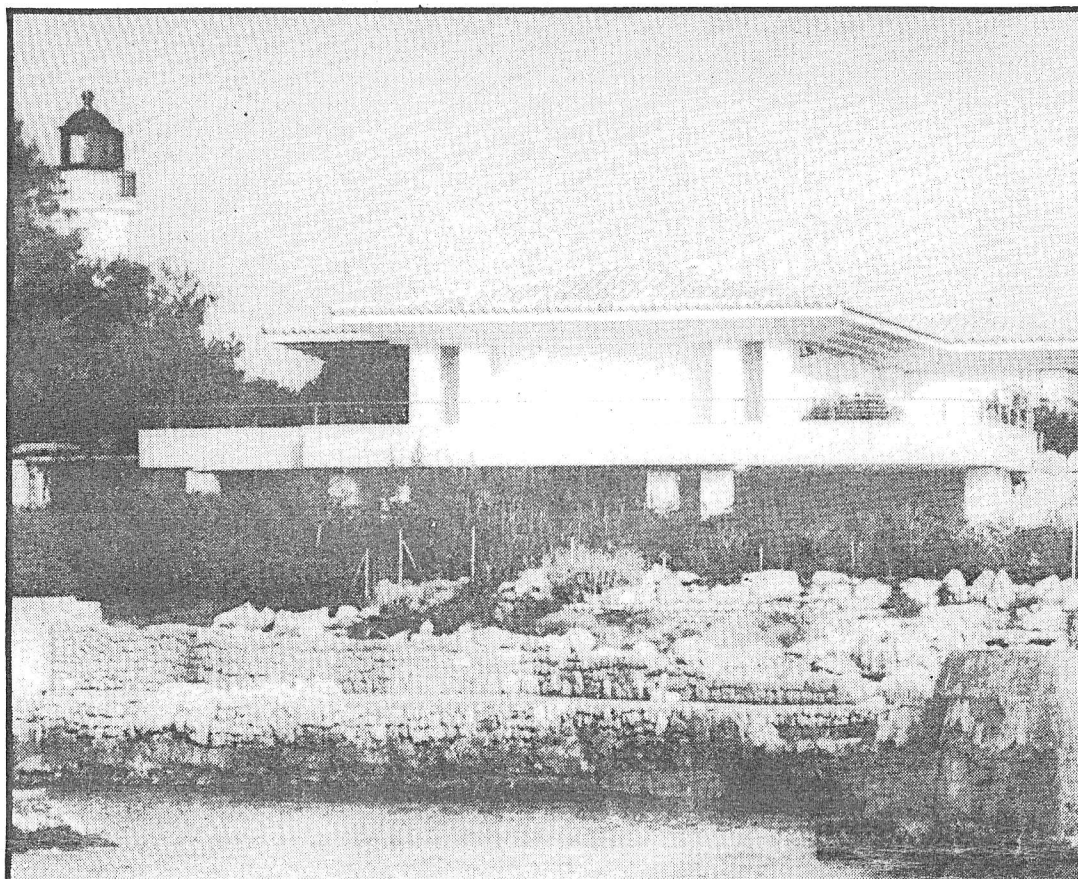


LE « NOUVEAU » P.O.S. PRESENTE AU CONSEIL MUNICIPAL DANS LA CONTINUITE DES PRECEDENTS

Après l'annulation du P.O.S. par le Conseil d'Etat, le conseil municipal d'Antibes devait se prononcer sur le nouveau projet. La droite et le F.N. l'ont approuvé. Le P.S., malgré son accord, votait contre. Le P.C.F., lui, dénonçait ce plan tourné vers le bétonnage et la spéculation.



son opposition au nouveau plan. « *La délibération que vous soumettez au conseil municipal contient des points positifs et je vous en rends justice. Vous faites état des réunions préparatoires qui se sont déroulées et vous annoncez que cette consultation se poursuivra avant la publication du P.O.S. Cela est bien. Bravo pour la suppression des coefficients d'occupation des sols (P.O.S.) hôteliers, mais pourquoi ne pas formaliser de la même manière la para-hôtellerie ? Bravo à l'interdiction des entrepôts et locaux artisanaux en zone NB, là aussi c'est une mesure de bon sens, peut-être tardive, combien de serres destinées à l'horticulture sont transformées en ateliers ou entrepôts ? Passez chemin de Bauvert, vous avez là un exemple scandaleux.* »

Gérard Piel abordait ensuite un sujet qui allait provoquer l'ire de Pierre Merli : « *Autre point positif, l'interdiction totale de construction ou d'extension dans la zone NDA, zone littorale du cap. Permettez-moi*

La villa Pellerin construite en toute illégalité. Respect du P.O.S. ?

Un seul point à l'ordre du jour du conseil municipal d'Antibes qui se tenait la semaine dernière : le plan d'occupation des sols (P.O.S.). On se souvient que l'ancien avait été annulé le 21 septembre 1992 par le Conseil d'Etat. Les observateurs avertis n'attendaient pas grand chose de ce projet. Le rapporteur du document, Guy Cassiéra, adjoint à l'urbanisme, était d'ailleurs on ne peut plus clair : « *Le nouveau P.O.S. va dans la continuité des précédents* ».

La délibération proposée aux élus était tout aussi explicite : « *Le document qui vous est présenté conserve les principales caractéristiques constituant*

l'équilibre général du plan d'occupation des sols annulé, et notamment le découpage du territoire communal en zones naturelles et urbaines, les règles de densité et de hauteur. Les mesures nouvelles proposées visent pour l'essentiel à renforcer la protection du cadre de vie, qu'il s'agisse : du stationnement, des bassins de rétention, des surfaces minimales non imperméabilisées, de l'aspect des constructions, des clôtures, des plantations... »

Un temps de parole étant imparti à chaque groupe, la majorité municipale devait occuper le sien non sans mal. Le conseil était si étonné qu'un élu de la liste Merli, en désaccord sur un

(tout petit) point, se croyait obligé de préciser : « *Nous ne sommes pas une assemblée de béni-oui-oui* ».

Qui en doutait ? Peut-être Pierre Merli lui-même, qui se comporte avec ses colistiers comme un père avec ses enfants, distribuant les bons points, faisant des remarques sarcastiques sur les uns ou les autres.

La majorité municipale recevait le soutien du Front national, les amis de Jean-Marie Le Pen se disant « *favorables à l'ensemble des modifications proposées* ». Une position peu étonnante, le « *duce* » du F.N. ne dédaignant pas passer quelques soirées mondaines dans une villa à la Garoupe et danser sur une terrasse construite en toute illégalité.

Le Parti socialiste se disait « *d'accord sur la majorité des modifications, même si des points restaient encore à revoir et à affiner dans le cadre de la procédure de révision* », et estimait que ces dossiers devaient être accompagnés de la « *promesse de commencer vite* ». Une allégeance au projet qui aurait dû, en toute logique, s'accompagner d'un vote positif de la part des élus socialistes. Mais, sans doute gênés par les représentants des associations de défense, ceux-ci préféraient se prononcer contre le P.O.S. Comprenez qui pourra.

ASSEMBLEE DE BENI-OUI-OUI ?

Pour le Parti communiste, en revanche, Gérard Piel disait

simplement de faire remarquer que le mal est fait, et d'ailleurs de manière illégale la plupart du temps Le champion en est sans conteste Christian Pellerin qui, en bon pollueur, s'est accaparé l'un des plus magnifiques endroits du cap et là, en toute illégalité, s'est offert un petit paradis, supprimant par la même occasion l'accès à la mer à l'ensemble de la population. »

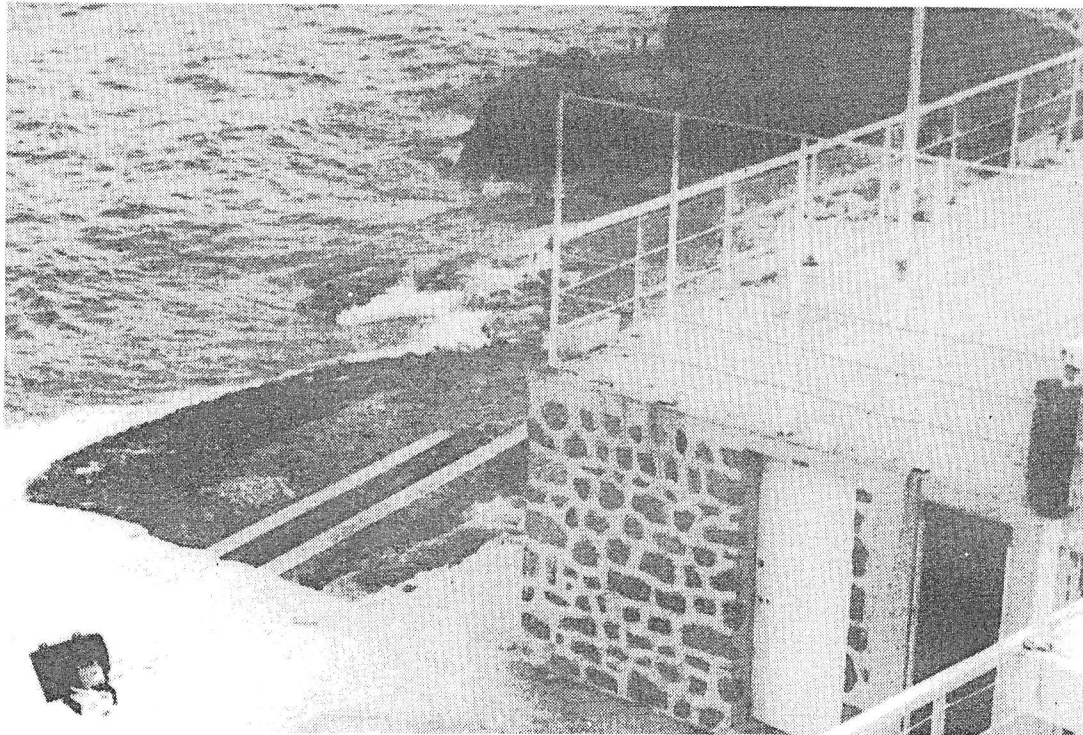
L'OPPOSITION DU P.C.F.

La seule évocation du nom de Pellerin déclenchait un tir de barrage du maire accusant Gérard Piel et sa presse (c'est-à-dire le « *Patriote* ») de salir son nom. Ce qui n'empêchait pas l'élu communiste de poursuivre avec une autre construction, la villa « *Mon Roc* » à La Garoupe, appartenant à Francis Guillot, P.-D.G. de la S.E.R.E.L., édifiée elle aussi en toute illégalité, ce qui n'a pas empêché Pierre Merli d'y passer une bonne soirée, il n'y a pas si longtemps.

Gérard Piel dénonçait également les projets immobiliers concernant la salle Salusse-Santoni et ce que le rapport de présentation appelle « *l'extension du port Vauban* » : « *Il s'agit en fait d'un autre port.*

Vous ne tenez pas compte de la loi littoral ni même de l'avis des Antibois. Ce port, vous le savez, n'est qu'un prétexte pour bétonner encore plus notre littoral en supprimant la dernière plage publique digne de ce nom ; tout pour la spéculation, tout pour le profit. »

Pi.B.



Villa « Mon Roc » de Francis Guillot. L'intervention de Gérard Piel l'oblige à respecter la loi et de détruire sa terrasse.